



ANNÉE 2011

1^{er} séance

**COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL
de la séance du jeudi 17 mars 2011**

L'an deux mille onze, le jeudi 17 mars, à 9 heures, l'assemblée de la province Sud s'est réunie, sous la présidence de **M. Pierre FROGIER**, dans la salle des délibérations de l'hôtel de la province Sud.

Étaient présents : M^{mes} ANDREA-SONG, ARLIE, BRIZARD, DONIGUIAN-PANCHOU, IEKAWE, KATRAWA, LAOUVEA, LEQUES, LIGEARD, MILLET, MOINDOU, OHLEN, PASCO, SANMOHAMAT, VOISIN et WAHUZUE-FALELAVAKI, ainsi que MM. BRETEGNIER, BRIAL, FROGIER, GAY, LASNIER, LAZARE, MICHEL, MULIAKAKA, NATUREL, REGENT, SALIGA, SAM, SONG, VITTORI et WAMYTAN.

Était absent excusé : M. PABOUTY.

<u>Procuration de :</u>	M ^{me} DALY	à	M ^{me} PASCO ;
	M ^{me} DAVID	à	M ^{me} DONIGUIAN-PANCHOU ;
	M. DE GRESLAN	à	M. LASNIER ;
	M ^{me} LAGARDE	à	M. MICHEL ;
	M. LEROUX	à	M. VITTORI ;
	M. LOUECKHOTE	à	M ^{me} OHLEN ;
	M ^{me} SIO-LAGADEC	à	M ^{me} VOISIN ;
	M. VENDEGOU	à	M. NATUREL.

L'exécutif de la province était représenté par M. FROGIER, président, M. GAY, premier vice-président et M. MICHEL, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'Etat était représenté par M. GUEYDAN, commissaire délégué de la République pour la province Sud.

L'administration était représentée par M. GARCIA, secrétaire général, ainsi que par :

M. BACKES, secrétaire général adjoint ;
M. HMALOKO, secrétaire général adjoint ;
M. GISLARD, secrétaire général adjoint ;
Mme AUBERT, chargée de mission auprès du secrétaire général ;
Mme DELANNOY, directrice de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;
M. FOREST, directeur de la jeunesse et des sports (DJS) ;
M. FRIAT, directeur de la culture (DC) ;
M. MALAUSSENA, directeur de l'éducation (DES) ;
Mme MUNKEL, directrice de l'équipement (DEPS) ;
M. SEVERIAN, directeur du développement rural (DDR) ;
M. THUPAKO, directeur du logement (DL) ;

M. TOUBHANS, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;
Mlle CHASSARD, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA).

* * *

Rapport n°2319-2010/APS : Projet de délibération approuvant les contrats de développement Etat/province Sud, province/communes du Sud et d'agglomération 2011-2015 et habilitant le président de l'assemblée de la province Sud à les signer.

Il est proposé d'approuver la nouvelle génération de contrats de développement pour la période 2011-2015 dont le volume global est de 32 676 210 760 francs, et d'habiliter le président à les signer.

Ont voté pour : *Le Rassemblement-UMP (15 voix) et l'Avenir ensemble (8 voix). (23 voix).*

Se sont abstenus : *Calédonie ensemble (11 voix), Le FLNKS (3 voix), Mme Brizard (1 voix) et M. Régent (1 voix). (16 voix).*

- Adopté -

* * *

Rapport n°139-2011/APS : Projet de délibération relatif aux internats d'excellence en province Sud.

Dans le cadre de sa politique « AjIR », plan d'action pour la jeunesse, la province Sud propose de mettre en place le dispositif des internats d'excellence qui vise à offrir aux élèves et étudiants, ne bénéficiant pas d'un environnement propice aux études, des conditions d'accueil et d'accompagnement scolaire optimales.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- Adopté à l'unanimité -

MISE AUX VOIX DE L'ENSEMBLE DU PROJET DE DELIBERATION :

- Adopté à l'unanimité-

* * *

Rapport n°309-2011/APS : Projet de délibération modifiant la délibération n° 14-90/APS du 24 janvier 1990 relative à la protection et à la conservation du patrimoine dans la province Sud.

Depuis l'instauration du code provincial de l'environnement en 2009, la commission des sites et monuments historiques de la province Sud (CSMH) ne se prononce que sur le classement des sites à vocation culturelle et patrimoniale. Il convient en conséquence de rectifier l'organisation et la composition de la commission qui repose sur la présidence alternative des présidents des commissions intérieures de l'environnement et de la culture, selon la nature des sites à classer. Il est donc proposé de la faire présider par le président de l'assemblée de province ou son représentant, à l'instar du comité pour la protection de l'environnement qui se prononce sur le classement des sites naturels.

MISE AUX VOIX DE L'AMENDEMENT DE L'ARTICLE 1 ADOPTE PAR LA COMMISSION DE LA CULTURE :

Ont voté pour : *Calédonie ensemble (11 voix), Mme Brizard (1 voix), Mme Doniguan-Panchou (2 voix). (14 voix).*

Ont voté contre : *Le Rassemblement-UMP (15 voix), Le FLNKS (3 voix), l'Avenir ensemble (4 voix) . (22 voix).*

M. Régent (1 voix)
M. Saliga

-rejeté –

MISE AUX VOIX DE L'ENSEMBLE DU PROJET DE DELIBERATION :

- Adopté–

* * *

Rapport n°74-2011/APS : Projet de délibération approuvant la modification du plan d'aménagement de zone (PAZ) de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de PANDA.

Dans le cadre des compétences dévolues à la province Sud en matière d'urbanisme, il lui appartient d'approuver le PAZ modifié de la ZAC PANDA, sur la commune de Dumbéa, par délibération de l'assemblée provinciale. Cette modification porte sur la réaffectation de lots d'habitats en lots d'activités.

Ont voté pour : *Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (8 voix), Le FLNKS (3 voix) et M. Régent (1 voix). (27 voix).*

Se sont abstenus : *Calédonie ensemble (11 voix), Mme Brizard (1 voix). (12 voix).*

- Adopté -

* * *

Rapport n°138-2011/APS : Projets de délibérations :

- portant modification de la délibération n° 19 du 8 juin 1973 relative au permis de construire dans la province Sud ;

- portant modification de la délibération n° 28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la province Sud.

Les réglementations relatives au permis de construire (délibération modifiée n° 19 du 8 juin 1973) et aux lotissements et divisions (délibération modifiée n° 28-2006 du 27 juillet 2006) en province Sud ont été à maintes reprises modifiées. Depuis, seuls des ajustements induits par des réformes intervenues sur d'autres régimes d'autorisations ont impacté ces réglementations. Il apparaît nécessaire de proposer l'institution d'un mécanisme de suspension du délai de validité d'un permis de construire ou d'une autorisation de lotir, à l'instar de celui qui existe en métropole, dans l'hypothèse d'un recours en annulation de cette autorisation devant le Juge administratif et judiciaire.

- Adoptés à l'unanimité –

* * *

Rapport n°314-2011/APS : Projet de délibération portant approbation des modifications apportées à la convention constitutive du groupement « Union Pour le Handicap ».

Le présent projet de délibération a pour objet d'approuver les modifications apportées à la convention initiale constitutive du GIP dénommé « Union pour le Handicap » et d'autoriser le président de l'assemblée de la province Sud à signer ladite convention modifiée.

Ces modifications ont été approuvées par les membres du groupement lors des assemblées générales des 23 mars, 7 mai et 24 décembre 2010.

- Adopté à l'unanimité –

* * *

Modification de la composition au sein des commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud :

Au sein de la commission de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire :

Monsieur Silipeleto MULIAKAAKA remplace madame Sylvie ROBINEAU.

- **Adopté** à l'unanimité –

Au sein de la commission de la santé et de l'action sociale :

Madame Mallo KATRAWA remplace madame Sylvie ROBINEAU.

- **Adopté** à l'unanimité –

Au sein de la commission du personnel et de la réglementation générale :

Madame Mallo KATRAWA remplace madame Cynthia LIGEARD.

- **Adopté** à l'unanimité –

Au sein de la commission de l'emploi et de la formation professionnelle :

Madame Mallo KATRAWA remplace madame Sylvie ROBINEAU.

- **Adopté** à l'unanimité –

Au sein de la commission de la jeunesse, des sports et des loisirs :

Madame Mallo KATRAWA remplace madame Sylvie ROBINEAU.

- **Adopté** à l'unanimité –

Au sein de la commission de la condition féminine :

Madame Mallo KATRAWA remplace madame Corine DAVID.

- **Adopté** à l'unanimité –

* * *

Modification des désignations au sein d'organismes extérieurs :

Au comité consultatif des investissements (CAFI) :

Madame Corine DAVID est remplacée par **madame Mallo KATRAWA**.

- **Adopté** à l'unanimité –

Au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la société anonyme immobilière d'économie mixte de construction et de gestion de logements :

Madame Sonia LAGARDE est remplacée par **madame Cynthia LIGEARD**.

- **Adopté** à l'unanimité –

Au conseil d'administration de l'établissement de régulation des prix agricoles (ERPA) :

Monsieur BRIAL a proposé la candidature de madame Rusmaeni SANMOHAMAT en remplacement de monsieur Philippe MICHEL.

La mise aux voix a été rendue nécessaire compte tenu de la présence d'un nombre de candidats supérieur au nombre de postes à pourvoir.

Etaient candidats : deux candidats pour un poste à pourvoir :

Madame Rusmaeni SANMOHAMAT pour le RUMP ;
Monsieur Philippe MICHEL pour Calédonie ensemble.

Ont obtenu :

Madame Rusmaeni SANMOHAMAT (23 voix : *Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (8 voix)*). *Ont voté contre : Calédonie ensemble (11 voix) et madame Brizard (1 voix)*. *Se sont abstenus : Le FLNKS (3 voix) et M. Régent (1 voix)*.

Monsieur Philippe MICHEL (12 voix : *Calédonie ensemble (11 voix), madame Brizard (1 voix)*). *Ont voté contre : Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (8 voix). Se sont abstenus : Le FLNKS (3 voix) et M. Régent (1 voix).*

Désignation de **madame Rusmaeni SANMOHAMAT**.

- Adopté -

A l'assemblée générale du groupement d'intérêt particulier « Union pour le Handicap » :

Madame Sylvie ROBINEAU est remplacée par **madame Mallo KATRAWA en tant que titulaire**.

- Adopté à l'unanimité –

A la commission d'agrément relative à la filière de gestion des déchets :

Monsieur Alain LAZARE est remplacé par **madame Ghislaine ARLIE**.

- Adopté à l'unanimité –

Au conseil d'administration et à l'assemblée générale des ateliers pédagogiques personnalisés de Nouvelle-Calédonie (APP NC) :

Madame Sylvie ROBINEAU est remplacée par **madame Mallo KATRAWA**.

- Adopté à l'unanimité –

A l'assemblée générale de la mission d'insertion des jeunes (MIJ) :

Madame Pascale DONIGUIAN-PANCHOU est remplacée par **madame Mallo KATRAWA**.

- Adopté à l'unanimité –

A la commission consultative des bourses pour études supérieures ou spécialisées :

Madame Sylvie ROBINEAU est remplacée par **madame Mallo KATRAWA**.

- Adopté à l'unanimité –

Au jury du prix d'excellence aux diplômés de l'enseignement supérieur :

Madame Sylvie ROBINEAU est remplacée par **madame Mallo KATRAWA**.

- Adopté à l'unanimité –

Au conseil d'administration de la Bibliothèque Bernheim :

Madame Corine DAVID est remplacée par **madame Mallo KATRAWA en tant que suppléante**.

- Adopté à l'unanimité –

* * *

La séance a été levée à 12 heures.

Le Président

Pierre FROGIER